Province du Brabant wallon.
Commune de 1320 - Beauvechain.

Wallonie

Annexe n° 25.

Réf. CME/-1.778.511/PU CoDT-651/2026/S379391.

URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Kris WOUTERS, demeurant à 1390 Néthen, rue de Hamme-Mille, n° 40.

Le bien concerné est situé à 1320 Beauvechain, section de Hamme-Mille, ruelle saint-Nicaise, n° à définir, cadastré 2ème Division, section C, numéro 463/L.

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :
- la future construction se compose d'un volume principal (rez + étage majoritairement engagé dans la toiture) de 14,40 m de largeur x 9,60 m de profondeur, implanté avec un recul d'environ 6,80 m par rapport à l'alignement avec la ruelle Saint-Nicaise.

Le projet s'écarte des indications de l'aire de bâti rural traditionnel du Guide Communal d'Urbanisme, entré en vigueur le 30 septembre 2006, pour les motifs suivants :
- l'implantation n'est pas conforme (*Implantation, Alignement/largeur*);
- la hauteur sous gouttière du volume principal mesuré depuis le niveau moyen de la voirie, ruelle Saint-Nicaise, est inférieure à 4,20 m (environ 3,87 m) (*Gabarit/volumétrie, Hauteur du volume principal*);
- la brique de teinte blanche ne fait pas partie des matériaux principaux de parement autorisés en élévations (*Matériaux et couleurs, Façades*);
- le panneau en aluminium mis en œuvre entre les baies de la façade arrière ne fait pas partie de matériaux de parement autorisés (*Matériaux et couleurs, façades*);
- les gouttières ne se situent pas à fleur de façade (chéneaux intégrés) (*Gabarit/volumétrie, Volumétrie de toiture*);
- la porte d'entrée ne se situe pas dans le plan de la façade principale (*Baies/composition, Portes*);
- l'ensemble des baies n'est pas caractérisé par une dominante verticale (*Baies/composition, rapport vide plein*);
- le projet prévoit l'abattage d'arbres dans le but de dégager des emplacements de parcage (*Abords et végétation, Végétation*);
- la mise en œuvre d'éléments de soutènement en béton et en acier corten n'est pas conforme (*Abords et végétation, Clôtures*);

en application des articles D.IV.40 et D.VIII.6 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté :
- de manière électronique en adressant une demande par e-mail : serviceurbanisme@beauvechain.be
- à la Maison communale, service du Cadre de Vie, 3, Place Communale à 1320 Beauvechain, sur rendez-vous préalable :
 - le lundi, le mercredi et le vendredi, entre 9 heures et 12 heures et entre 13 heures 30 et 16 heures 30;
 - le mercredi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous préalable pris au moins 24 heures à l'avance auprès de Madame Véronique VANDEN BULCKE, Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme (010/86.83.12 - catu@beauvechain.be).
 Cette permanence est supprimée si aucun rendez-vous préalable n'a été fixé.

Le Service Cadre de Vie travaille à bureaux fermés le mardi et le jeudi.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Mélanie CARPENTIER, Service du Cadre de Vie, Agent administratif "Urbanisme et Logement", ☎: 010/86.83.23 ✉ : serviceurbanisme@beauvechain.be

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 29 octobre 2026 au 12 novembre 2026 au Collège communal :
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Communale, n° 3 à 1320 Beauvechain;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : annoncesprojets@beauvechain.be

Si vous introduisez une réclamation, vous acceptez que vos données soient traitées par la commune et le SPW en vue d'assurer le suivi du dossier de demande de permis et que, le cas échéant, vos données soient transmises au demandeur lors de la consultation de celui-ci.
Vous pouvez avoir accès gratuitement à vos données, les rectifier ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne en contactant l'administration communale ou le Délégué à la protection des données par courriel à l'adresse dpo@beauvechain.be ou à l'adresse postale suivante : Place communale 3, 1320 Beauvechain.
Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing. Elles seront conservées aussi longtemps que le permis ou le certificat d'urbanisme est valide.

PAR LE COLLEGE :

Par ordonnance :
La Directrice générale f.f.,

Mélanie LOGIST

COMMUNE DE BEAUVECHAIN BRABANT WALLON

La Bourgmestre,

Carole GHIOT